



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 35

Mercredi 25 septembre 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

communal proclamera élus tacitement tous les candidat(e)s sans opération électorale.

Belprahon, le 25 septembre 2024

Le Conseil communal

Fermeture du secrétariat communal

En raison des vacances d'automne, le bureau communal ainsi la caisse seront fermés du **lundi 7 octobre 2024 au vendredi 11 octobre 2024**.

Belprahon, le 25 septembre 2024

Le secrétariat communal



Champoz

Information du CSP Moron

Le Corps des Sapeurs Pompiers MORON n'organisera pas sa soirée de recrutement pour l'année 2024. Les personnes qui souhaitaient y participer ou désireuses d'obtenir des informations supplémentaires peuvent prendre contact avec le fourrier, Céline Kummer, à l'adresse: sapeurs.moron@bluewin.ch.

Champoz, le 4 septembre 2024

Le Conseil Communal

Avis fermeture de la route - Marché d'automne

En raison du traditionnel marché d'automne qui se déroulera dans le village de Champoz, les tronçons de route suivants seront fermés à tout trafic le samedi 5 octobre 2024 de 6h à 19h:

- La route direction Moron depuis la croisée du bas du village jusqu'à la place de sport, sera fermée à tout véhicule. Il ne sera donc pas possible de traverser le village en véhicule.
- L'axe Moutier-Bévilard sera fermé dans la partie village, il ne sera donc pas possible de traverser ou d'accéder au village depuis Moutier. Exceptions: Services d'intervention.

Les personnes concernées qui souhaitent emprunter un véhicule pour quitter le village durant cette période devront parquer leur véhicule dans la zone prévue pour le parking de la manifestation.

Champoz, le 23 septembre 2024

Le Conseil Communal



Corcelles

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Gyger Aline et Matthieu, Sur Coaras 106, 2747 Corcelles

Auteur du projet: Cobal SA, Case postale, 2740 Moutier

Propriétaire foncier: Gyger Aline et Matthieu, Sur Coaras 106, 2747 Corcelles

Emplacement: parcelle N° 639 à Sur Coaras 106, 2747 Corcelles

Projet: Ouverture mur sud pour une fenêtre 184cm / 108cm (dimension de la vitre)

Zone d'affectation: H2

Dimensions: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 19 octobre 2024**, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous ou directement sur la plateforme eBau.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 12 septembre 2024

Le secrétariat communal

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Messerli Anja, Sur Montoz 3, 2735 Bévilard

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Propriétaire foncier: Messerli Anja, Sur Montoz 3, 2735 Bévilard

Emplacement: parcelle N° 66, Verger Dedos 23, 2747 Corcelles

Projet: Remplacement d'une chaudière à bois par une pompe à chaleur air/eau

Zone d'affectation: M2pc

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 19 octobre 2024**, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous, ou directement sur la plateforme eBau.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 12 septembre 2024

Le secrétariat communal

Emondage des haies 2025

La séance pour l'attribution de l'émondage des haies 2025 aura lieu le **Lundi 21 octobre 2024 à 19h** dans les locaux du Secrétariat communal.

Toute personne intéressée à effectuer ces travaux est invitée à y participer.

Corcelles, le 12 septembre 2024

Le secrétariat communal



Court

Avis de construction

Requérant: Sébastien Tschan, rue du Temple 14, 2738 Court

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: Top Sun Energy SA, chemin des Nageux 15, 2087 Cornaux

Emplacement: parcelle N° 289, au lieu-dit «rue du Temple 14», 2738 Court



Belprahon

Elections communales

En vertu de l'article 21, al. 3 du «Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Belprahon, les citoyennes et citoyens ayant droit de vote en matière communale, sont appelés à procéder, par le système des urnes et le principe de vote majoritaire, à l'élection des autorités communales pour une nouvelle période de 4 ans débutant le 1^{er} janvier 2025.

Sont à élire:

- Le maire ou la mairesse, en même temps, président (e) des Assemblées communales;
- 4 membres du Conseil communal

Le vote aura lieu le **dimanche 24 novembre 2024 de 10h à 11h à la Maison communale ou par correspondance jusqu'au jour précédant le scrutin (samedi 18h)**.

Les listes de candidat(e)s doivent être déposées au secrétariat communal, en deux exemplaires identiques, jusqu'au 37^e jour précédant le scrutin, soit jusqu'au **vendredi 18 octobre 2024 à 17h**, conformément à l'article 22 du Règlement communal concernant les élections aux urnes. Des listes types sont à disposition au secrétariat communal.

Toute liste de candidat(e)s doit être signée d'au moins quatre citoyens ou citoyennes habilités à voter dans la commune. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent.

Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus qu'une liste de candidats ou candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le

**dimanche 15 décembre 2024,
aux mêmes heures et dans le même local.**

Elections tacites

Selon l'art. 36 du Règlement communal concernant les élections aux urnes, si le nombre des candidat(e)s valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil

Patrimoine : bâtiment digne de conservation, objet C, ensemble bâti B

Projet : installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment

Chauffage : inchangé

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : Village ancien

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 octobre 2024 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 25 septembre 2024

Municipalité de Court, administration municipale

Blocage temporaire d'un chemin

Travaux dans le secteur entre Court et Sorvilier

Dans le cadre des travaux du plan d'aménagement des eaux (PAE) de la Birse, le chemin de mobilité douce qui longe la Birse et qui relie Court à Sorvilier sera fermé du **lundi 7 octobre 2024 au vendredi 18 octobre 2024**. Aucun passage (même à pied) ne sera possible durant cette période. La zone de Virelore sera, quant à elle, toujours accessible via le centre du village de Court.

Ce blocage se justifie par le déplacement de la conduite intercommunale du Syndicat pour l'épuration des eaux du Centre de l'Orval (SECOR).

Pour ne pas impacter les élèves de l'école secondaire empruntant le chemin Court-Sorvilier, il a été décidé de le bloquer durant les vacances scolaires.

Le Conseil municipal remercie la population et les personnes concernées de leur compréhension.

Court, le 25 septembre 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Bnomad, Chemin des Charmilles 2, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 48, Chemin des Charmilles 2

Projet : Utilisation pendant la saison hivernale, comme saunas et secondairement pour chambres d'hôtes, des 2 igloos (dômes géodésiques) existants déjà autorisés pour la saison estivale.

Zone : H2

Recensement architectural : Bâtiment digne de conservation

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 octobre 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 25 septembre 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Gritto Vidol, Rue Centrale 15, 2740 Moutier

Auteur du projet : Jolimmo Sàrl, 2853 Courfaivre

Emplacement : Parcelle N° 7, Rue du Stand 20

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau, remplacement

fenêtres, isolation périphérique et construction d'un balcon en façade Est.

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 octobre 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 25 septembre 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Freiburghaus Sylvia et Suzanne, Clos Leuchu 20, 2740 Moutier

Auteur du projet : YAPI Electromécanique SA, 1260 Nyon

Emplacement : Parcelle N° 2194, Clos Leuchu 20

Projet : Pose d'une mini-step.

Zone : Agricole

Dérogation : Art. 24 LAT

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 octobre 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 25 septembre 2024

Services Techniques-Urbanisme

Ordonnance pour le prix de l'énergie électrique

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, lors de sa séance du 29 août 2023, a modifié l'Ordonnance pour le prix de l'énergie électrique, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 16 septembre 2024

Conseil municipal



Perrefitte

Vacances d'automne 2024

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé du lundi 7 octobre 2024 au vendredi 11 octobre 2024 y compris.

Les autorités communales vous souhaitent un bel automne.

Perrefitte, le 25 septembre 2024

Le Conseil municipal

Information importante

Cartes journalières

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la réservation et commande de cartes journalières CFF est dorénavant possible au sein de notre commune. Tous les habitants du village peuvent s'adresser au secrétariat municipal et venir retirer leur carte journalière contre paiement en argent comptant directement au guichet.

Perrefitte, le 25 septembre 2024

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

****Modification de la demande de permis de construire publiée les 29 mai 2024 et 5 juin 2024****

«L'opposition déposée lors de la première publication demeure valable»

Requérante : Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Auteur du projet : Bureau d'ingénieurs ATB SA, Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 35, 133, 145, 193 et 393, au lieu-dit : «Les Champs des Fouats», Souboz, commune de Petit-Val.

Projet : viabilisation du secteur «Les Champs des Fouats», aménagement d'un accès routier en enrobé et mise en place des divers réseaux de distribution (alimentation en eau potable, assainissement, électricité et télécommunication).

Modifications : réduction de l'accès routier en enrobé de 3.80 à 3 mètres et aménagement d'une banquette stabilisée de 50 cm du côté Nord.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : H3, agricole et domaine public (routes communale et cantonale).

Objet protégé : IVS d'importance régionale BE 2053.2.

Dérogation : art. 24 LAT.

Remarques : facilités accordées quant à la pose de gabarits au Nord de la route. Un panneau d'information avec les plans du projet est posé sur le lieu du projet pour assurer l'information suffisante des voisins et du public.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 octobre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 septembre 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser.

Dépôt en forêt

Le Conseil communal rappelle à la population qu'il n'est pas autorisé de déposer des déchets, même s'il s'agit de déchets verts provenant des jardins ou autre, en forêt et sur les terrains publics appartenant à la commune.

Les personnes concernées sont invitées à évacuer les déchets de manière conforme à la décharge de Celtor SA à Tavannes.

Souboz, le 25 septembre 2024

Conseil communal

Fermeture de la route de la Combe à Sornetan

A l'occasion du Tir de clôture organisé par la Société de tir Petit-Val, nous vous informons que la route reliant le village de Sornetan à la Combe sera fermée à la circulation le dimanche **6 octobre 2024 de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h.**

Souboz, le 25 septembre 2024

Conseil communal

Reconvilier

Avis de construction

Requérante : Swissmetal Industrie SA, Grand-Rue 4, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : PanGas SA, Industriepark 10, 6052 Dagmersellen.

Emplacement : parcelle N° 157, au lieu-dit : « Rte de Tavannes 4 », commune de Reconvilier.

Projet : installation d'une citerne d'azote liquide (silo de 11,51 m) en contiguïté Est du bâtiment existant (l'azote est un gaz inerte, incolore, inodore, ne brûle pas et n'est pas dangereux pour l'environnement. Il est utilisé pour le traitement thermique des métaux, pas de bruit) et pose d'une palissade en brise-vue avec lamelles en aluminium.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone d'activités économiques AI.

Dérogations : art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 octobre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 septembre 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Administration municipale, vacances d'automne

En raison des vacances d'automne, les guichets de l'administration municipale seront fermés du 7 au 11 octobre 2024. Nous sommes atteignables pour les urgences et certains services restent à disposition par téléphone ou sur rendez-vous – **032 482 73 73.**

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous informons que la prise de rendez-vous est privilégiée pour les demandes particulières.

Reconvilier, le 16 septembre 2024

Administration municipale

Saules

Election de 2 membres du conseil communal de la 2^e série sortante

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués le **dimanche 24 novembre 2024 de 10 h à 11 h au bureau communal de Saules** pour procéder par les urnes, d'après le système majoritaire, à l'élection de **2 membres du conseil communal** de la 2^e série sortante pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Les listes des candidats établies selon l'article 22 du Règlement concernant les élections par les urnes seront déposées au Secrétariat communal **jusqu'au vendredi 18 octobre 2024 à 11 h.** Des listes types sont à disposition auprès de l'administration communale.

Le bureau communal sera fermé du lundi 14 octobre au vendredi 18 octobre 2024. Afin de permettre le dépôt des listes des candidats durant cette période, une permanence sera organisée au secrétariat communal le **mercredi 16 octobre 2024 de 16 h à 17 h et le vendredi 18 octobre 2024 de 10 h à 11 h.**

Saules, le 25 septembre 2024

Conseil communal

Mensuration officielle de Saules (BE) orientation générale premier relevé, lot 3

Afin de mettre à jour la mensuration officielle, la commune de Saules a mandaté le bureau sigeom SA pour procéder à des travaux de mensuration sur les territoires des zones agricole et forestière situées au nord du village de Saules ainsi qu'à la Montagne de Saules.

L'accès aux parcelles situées dans le lot 3 sera nécessaire à la bonne réalisation de ces travaux qui débiteront ce mois et dureront jusqu'à mi 2026.

Les collaborateurs du bureau sigeom SA s'efforceront d'occasionner le moins de dérangement possible et comptent sur votre compréhension.

Les coûts des travaux sont entièrement pris en charge par la Confédération, le Canton et la Commune.

Les points limites seront tous recherchés et mesurés. Les points manquants ne seront pas rétablis, excepté pour trois petits secteurs vers des bâtiments à la Montagne de Saules. Les points manquants non rétablis pourront toutefois être reconstruits sur demande à adresser à sigeom SA et aux frais du demandeur.

À la fin des travaux, la commune de Saules (BE) disposera de données cadastrales numériques définitivement reconnues par la Confédération sur l'ensemble de son territoire. Le bureau sigeom se tient volontiers à votre disposition pour tout autre renseignement (032 494 55 00, info@sigeom.ch).

Saules, le 18 septembre 2024

Conseil communal

Tavannes

Avis de construction

Requérant : M. Patrick Berger, Grand-Rue 22, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Projet : pose d'une lucarne rampante sur le pan nord de la toiture du bâtiment Grand-Rue 22 sis sur la parcelle N° 1526 en zone centre.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural : ensemble bâti A.

Dérogation requise : à l'article 414 al. 5 pt 1 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 octobre 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 25 septembre 2024

Le chef des travaux publics

Tarif des émoluments

Lors de sa séance du 17 septembre 2024, le Conseil municipal de Tavannes a adopté le tarif des émoluments, selon l'article 42 du règlement sur les émoluments. Ce tarif entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Il peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Tavannes, le 18 septembre 2024

Le Conseil municipal

Marché artisanal du 28 juin 2024

Tavannes vous invite à son marché artisanal le samedi 28 juin. Venez découvrir une ambiance festive avec un brunch de la ferme composé de produits du terroir qui vous est proposé, sur inscription jusqu'au 25 septembre via message ou téléphone (076 501 20 71).

Dès 9 h et jusqu'à 14 h, le marché ouvrira ses portes, proposant aux visiteurs une sélection fraîche et variée de fruits, légume de saison avec une quinzaine d'exposants régionaux qui dévoileront également leurs créations artisanales.

Tavannes, le 19 septembre 2024

La commission Vie locale

Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : DC SWISS SA, Grand-Rue 19, 2735 Malleray

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard

Adresse du projet : BF 1074, Grand-Rue 19, 2735 Malleray

Description du projet : pose d'une nouvelle citerne à mazout dans l'usine existante

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Aa5

Dépôt public : **du 18 septembre au 18 octobre 2024 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 13 septembre 2024

Commune mixte de Valbirse

Infos communales

Sébastien Sassi reprend la présidence de la Commission scolaire

En prévision du départ, à la fin de l'année, de Marc Utermann de la Commission scolaire et dans le

but d'assurer une bonne transition des dossiers, une rocade a été opérée à la tête de la Comsco. Respectivement président et vice-président jusqu'à maintenant, Marc Utermann et Sébastien Sassi ont inversé les fonctions jusqu'à la fin de l'année. La Commission se reconstituera début 2025 suite à l'élection d'un nouveau membre lors du Conseil général de novembre.

Route fermée devant l'école secondaire

Le tronçon de la rue du Collège situé devant l'école secondaire à Malleray sera fermé dès le 26 septembre pour une durée de 6 semaines afin de permettre sa réfection. Un cheminement sera mis

en place pour les piétons. Merci à chacune et chacun de respecter la signalisation qui sera installée.

Appel à participer au temps de l'Avent

La Commission Bien Vivre à Valbirse et la Commune perpétuent cette année encore la tradition du temps de l'Avent. Elles invitent les groupes, les associations et les particuliers à participer activement à cet événement qui permet de célébrer les fêtes de fin d'année dans l'esprit de rencontre, de partage et de chaleur humaine.

Concrètement, elles vous proposent d'y prendre part en illuminant, décorant ou animant un moment dans le cadre du calendrier de l'Avent de

la commune. Les personnes intéressées doivent remplir un formulaire d'inscription jusqu'au 10 octobre en indiquant impérativement deux à trois dates possibles entre le 1^{er} et le 24 décembre. Ce formulaire est disponible sur le site internet www.valbirse.ch sous la rubrique « Culture, loisirs & tourisme/Manifestations ».

Nous remercions d'ores et déjà les personnes prêtes à s'engager pour cette action et nous ne manquerons pas de publier le calendrier détaillé des événements une fois celui-ci établi.

Bévilard, le 16 septembre 2024

Commune mixte de Valbirse

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel:

secretariat@tavannes.ch

Heures d'ouverture:

Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h

Jeudi:

9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

Vendredi:

9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi

Site internet:

www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45

Travaux publics

032 482 60 47

Agence AVS

032 482 60 46

Service social

032 482 65 70



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard

Téléphone:

032 491 61 61

Courriel:

info@valbirse.ch

Site internet:

www.valbirse.ch
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi